

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27
NOVEMBRE 2017**

Date de convocation :
21 novembre 2017
Date de publication :
21 novembre 2017

Nombre de
conseillers :
en exercice : 51
Présents : 36
Votants : 48

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean Paul MICHEL, Président

PRESENTS :

M. Jean-Paul MICHEL, Mme Pierrette MUNIER, M. Christian ROBACHE, M. Sinclair VOURIOT, M. Roland HARLE, M. Laurent DELPECH, M. Marc PINOTEAU (suppléant de Mme Edwige LAGOUGE), M. Frédéric NION, M. Laurent SIMON, M. Patrick MAILLARD, M. Hervé DENIZO (suppléant de M. Pascal LEROY), M. Thibaud GUILLEMET, M. Jacques AUGUSTIN, M. Alain GALPIN (suppléant de M. Patrick GUICHARD), M. Jean-Marie JACQUEMIN, Mme Annie VIARD (suppléante de M. Denis MARCHAND), Mme Mireille MUNCH, M. Tony SALVAGGIO, M. André AGUERRE, Mme Chantal BRUNEL, Mme Brigitte JARROT-TYRODE, M. Loïc MASSON, M. Alain CHILEWSKI, M. Jacques-Édouard GREE, M. Patrick JAHIER, Mme Isabelle MOREAU, M. Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Mme Annick POUILLAIN, Mme Ghyslaine COURET, M. Vincent WEBER, Mme Martine LEFORT, M. Claude VERONA, M. Manuel DA SILVA, Mme Catherine MARCHON, Mme Gisèle QUENEY, Mme Madeleine COLLET (suppléante de M. Jean TASSIN).

REPRESENTES :

Pouvoirs de : M. Jean-Michel BARAT à M. Jean-Marie JACQUEMIN, Mme Geneviève SERT à M. Jean-Paul MICHEL, Mme Monique CAMAJ à Mme Annick POUILLAIN, M. Yann DUBOSC à M. Loïc MASSON, Mme Amandine ROUJAS à M. Alain CHILEWSKI, Mme Thi Hong Chau VAN à M. André AGUERRE, Mme Émilie NEILZ à M. Jacques AUGUSTIN, M. Serge SITHISAK à Mme Brigitte JARROT-TYRODE, M. Jacques CANAL à Mme Chantal BRUNEL, M. Serge DUJARRIER à M. Vincent WEBER, Mme Christel HUBY à M. Christian ROBACHE, M. Eduardo CYPEL à M. Marc PINOTEAU.

Suppléance de : M. Pascal LEROY par M. Hervé DENIZO, Mme Edwige LAGOUGE par M. Marc PINOTEAU, M. Denis MARCHAND par Mme Annie VIARD, M. Jean TASSIN par Mme Madeleine COLLET.

ABSENTS :

Mme Nathalie NUTTIN, Mme Marielle POQUET-HELPER, M. Ludovic BOUTILLIER.

Secrétaire de séance : M. Christian ROBACHE est désigné pour remplir cette fonction.

GARANTIE D'EMPRUNTS : ACTUALISATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 6 novembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE des nouveaux principes régissant la garantie d'emprunt
- ÉMET un avis favorable au projet de modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière de logement social qui concernera :
 - toutes les communes de la Communauté d'Agglomération, ainsi que
 - le logement entrant dans la catégorie des résidences sociales ainsi que les résidences pour personnes âgées conventionnées quelle que soit leur commune d'implantation

MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L 2252-1 à 2252-5

Vu l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu la délibération n° 2013/060 définissant les conditions d'octroi de la garantie d'emprunt communautaire

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- PREND CONNAISSANCE des nouveaux principes régissant la garantie d'emprunt
- ÉMET un avis favorable au projet de modification des conditions d'octroi de la garantie d'emprunt qui pourra concerner les projets de construction de logements sociaux en VEFA, et pour laquelle ne sera plus systématiquement exigé le critère lié à la typologie.

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE (PPGD) ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)

Après discussion, les conseillers communautaires ont décidé de reporter le point au conseil communautaire du 18 décembre 2017.

APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE MARNE ET GONDOIRE

Thématiques	compétences CAM G	Partenaires
A-documents d'orientation et d'urbanisme	Aménagement	communes
B-projets d'aménagement (dont ZAC et ZAE)	Habitat, Aménagement, développement économique	EPAMARNE, communes, SPLA, Aménagement 77
C-bâtiments	Bâtiments d'intérêt communautaire	Bailleurs sociaux, communes, constructeurs privé
D-déplacements	déplacements, voiries d'intérêts communautaires	Communes, SIT, AMV Transdev, gestionnaires infrastructures de transport, SIETREM, communes
E-vie locale	Cadre de vie	Communes, Sietrem, police municipale, AEV, Epa, aménagement 77, préfecture, DRIEE
F-Espaces naturels et agricoles	Environnement	Communes, AEV, Département, gestionnaires voiries
G-Actions transverses		élus des communes, techniciens, bruitparif, Département

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (46 voix pour ; 2 abstentions : Mireille Munch et Tony Salvaggio)

- APPROUVE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Marne et Gondoire.

ENGAGEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à lancer les procédures administratives en vue de la réalisation de ces actions (convention, passation de marché, etc.)
- AUTORISE le Président à demander des subventions au taux le plus élevé possible à tous les organismes susceptibles de financer ces actions et autoriser le Président à signer tous les documents y afférents

- DIT que les crédits sont prévus au budget communautaire

AVIS RELATIF À LA PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU SCOT MARNE, BROSSE ET GONDOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (46 voix pour ; 2 abstentions : Chantal Brunel et Jacques Canal)

- **PRESCRIT** la révision du SCoT Marne, Brosse et Gondoire sur l'intégralité du périmètre de Marne et Gondoire, suivant les objectifs énoncés.
- **LANCE** la procédure de concertation selon les modalités suivantes :
 - Création d'une page dédiée à la révision sur le site internet de Marne et Gondoire et d'une rubrique périodique dans la Lettre d'information Marne et Gondoire
 - Tenue d'une réunion publique au cours de la procédure
 - Réalisation d'une exposition expliquant les modifications apportées au projet de territoire
 - Mise à disposition de registres d'expression en communes et à la CAMG pendant toute la durée de la concertation.
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer toutes les démarches et procédures correspondantes, y compris les demandes de subventions afférentes.
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires à cette révision sont prévus.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h.